

“Le détail et l’horizon”

Conférence d’Edmond Hervé enregistrée le 13 octobre 2022

CONTEXTE

Les Archives de Rennes proposent, tout au long de l’année, des conférences dans le cadre des Jeudis des Archives. Elles permettent de découvrir l’histoire de Rennes à travers les fonds conservés aux Archives de Rennes.

Le 13 octobre 2022, Edmond Hervé, ancien maire de Rennes, est venu nous parler de son dernier ouvrage « Le détail et l’horizon » paru fin 2021 aux éditions *Ouest-France*. Il y propose sa vision personnelle de l’histoire de la ville au cours de ses mandats successifs, de 1977 à 2008.

« J’ai voulu apporter ma part à l’écriture de la ville en retraçant, au plus près, ce temps municipal, qu’il s’agisse des décisions prises, de leurs contextes, de leurs raisons, de leurs apports. J’ai recouru au service des Archives municipales, aux travaux des collègues, des différents partenaires, à la presse, à mes documents personnels (discours, articles, rapports, notes...). Une philosophie nous a inspiré, déterminé une méthode, défini des orientations. Portée par les forces de gauche, elle a entraîné une rupture, des transformations, une certaine approche du futur. Elle a motivé une «nouvelle relation» avec les citoyens, les composantes de la cité et son environnement.»

TABLE DES MATIÈRES

«Du détail à l'horizon»	3
1 ^{re} rupture : 1977	3
2 ^e rupture : relancer la construction	4
3 ^e rupture : une nouvelle relation avec la population	4
Faire vivre la démocratie	5
«Vivre en intelligence»	5
Pluralisme et pluralité	5
Pluralisme associatif	6
Pluralisme syndical	6
Pluralisme religieux	6
Pluralisme scolaire	7
Pluralisme de l'information.....	8
Rencontrer et marcher dans la ville.....	8
Dichotomie nord/sud de la ville	8
Proximité/consultation.....	9
Développement solidaire	10
Politique du logement et mixité sociale	10
Maîtrise foncière.....	11
Rennes, «ville archipel»	12
Le plan local de l'habitat de 2005	12

TRANSCRIPTION

Ce document est la transcription intégrale de l'enregistrement de la conférence. Cet enregistrement est protégé par le droit de la propriété intellectuelle. Aucune réutilisation ne peut en être faite sans l'accord de l'auteur.

Edmond Hervé : Merci beaucoup, je vous remercie d'être présents et n'hésitez pas au cours de mon propos à m'interrompre éventuellement pour qu'il y ait une réciprocité qui nous permette d'avancer ensemble et avec votre permission madame **[Claire] Gatti**, je voudrais vous remercier bien évidemment et dédier mon propos et cette réunion au personnel des Archives municipales parce que je vous ai beaucoup sollicités.

«Du détail à l'horizon»

Alors une première question très rapide : pourquoi cet ouvrage, pourquoi ce titre ? Et comment cet ouvrage ? Alors ce que j'ai souhaité, c'était faire une relation personnelle, alors je ne sais pas si vous m'entendez ? Ça va ? Oui ! C'était faire une relation personnelle d'une œuvre collective qui s'est étendue sur 31 ans grâce à la confiance continue de la population, et ce que j'ai souhaité aussi c'est relater au plus près ces 31 années, d'où ma fréquentation des Archives, quelquefois quasi quotidiennes au cours de certaines semaines, et j'ai pu, une nouvelle fois, voir la disponibilité et la compétence d'un service public que je connaissais bien évidemment, mais pas sous cet angle de l'utilisateur.

J'ai aussi utilisé mes propres archives personnelles, le fil conducteur a été mes mémoires, mes souvenirs, mes documents écrits que j'avais pu conserver, recourir aussi à des documents que des collègues ou des personnes des services publics municipaux avaient pu rédiger.

Alors pourquoi ce titre : «Du détail à l'horizon» ? C'est un titre qui est très simple, je suis très souvent obsédé par le détail, par exemple une plaque d'égout, d'égout, qui n'est pas calée et si vous êtes le voisin de cette plaque d'égout non calée, vous avez tout au long de la journée et la nuit quelquefois, des centaines de véhicules qui passent, des cars, des bus, etc. ça peut faire beaucoup de bruit, bon, et il suffit de mettre un bout de caoutchouc pour caler cette affaire, et puis le détail c'est surtout la vie quotidienne, la vie quotidienne, imaginez que vous soyez amoureux des archives, ce que je vous souhaite, vous arrivez ici, les Archives sont fermées par exemple, pour différentes raisons, bon c'est un détail qui pénalise la mémoire et le travail, et puis l'horizon lorsque l'on prend une décision ou qu'on ne la prend pas, il faut toujours, toujours essayer d'imaginer individuellement et collectivement les conséquences que cette décision va avoir ou les conséquences que cette décision ne va pas avoir puisqu'on ne décide pas. Et lorsqu'on s'intéresse à l'horizon, il faut savoir que la Ville est une institution, c'est aussi une population avec un parcours du temps immémorial concernant le passé et nous l'espérons pour le futur, sans limite, et on ne bâtit d'ailleurs jamais sur la table rase et rassurez-vous une ville n'est jamais finie, je dis : «rassurez-vous parce que si demain, ce que je vous souhaite, vous vous intéressez au conseil municipal et à l'élection, vous aurez toujours, toujours du travail à faire».

1ère rupture : 1977

Alors cette période 1977-2008 est une période assez longue, et très curieusement de 1945 à 2008 la Ville de Rennes n'a connu que trois maires. Le premier c'était monsieur [Yves] Milon qui était professeur de géologie, un grand nom de la géologie française, il a été maire de 1945, de 1944 à 1953, mais il a estimé que son laboratoire de géologie le réclamait ainsi que ses étudiants ; lui a succédé **Henri Fréville** qui était des vôtres parce que c'est un grand historien, il a été maire de 1953 à 1977, pour la petite histoire, il est né dans le Nord-Pas-de-Calais, il est venu ici au début des années 30 pour faire un remplacement au lycée Chateaubriand, et il s'est installé dans une ville qui lui a plu, ça a été aussi une période, une personne qui s'est très impliquée dans la résistance et donc de 1977 à 2008, j'ai eu l'honneur, avec les personnes qui m'entouraient, de participer à la direction de cette ville et si je reviens sur 1977, et aussi l'un des pourquoi de cet ouvrage. C'est parce que 1977 ça a été une rupture, une rupture politique tout d'abord, la municipalité précédente était une municipalité qui comptait dans son dernier mandat de 1971 à 1977 des représentants de la démocratie chrétienne, Henri Fréville a été un grand nom de la démocratie chrétienne française, pas simplement locale, il avait réuni en 1971 les représentants des Républicains indépendants proche du président Giscard d'Estaing, il avait aussi réuni des personnes qui appartenaient à la famille Gaulliste qu'on appelait à l'époque les UDR : Union Démocratique de la République, bon, et si vous voulez

de 1971 à 1977, il avait en quelque sorte unifié une certaine droite et donc voilà qu'en 1977, il y a une équipe d'union de la gauche qui arrive à la mairie, alors ce changement est assez représentatif d'une part, de l'évolution de la population rennaise et d'autre part, des changements qui sont en train de se produire en Bretagne avec les conséquences que... les résultats électoraux peuvent manifester, donc ça c'est la première rupture, rupture politique, deuxième rupture, alors une rupture politique, les fondations que nous créons continuent puisque les sensibilités auxquelles moi j'ai appartenu et qu'en tant que citoyen je n'ai pas oublié sont toujours présentes aujourd'hui à la mairie de Rennes, donc c'est cette notion de continuité qui souligne l'importance de 1977, une seconde rupture, on en parle beaucoup moins et pour éviter toute polémique, je n'ai pas voulu la mettre en avant trop dans mon ouvrage.

[2ème rupture : relancer la construction]

En 1972, le maire-adjoint chargé de l'urbanisme, qui s'appelle monsieur Chaudet, qui sera tête de liste aux municipales en 1977 décide d'arrêter la construction sur Rennes car il estime que Rennes a beaucoup construit, et qu'il faut que la périphérie construise, alors cette décision d'arrêter la construction sur Rennes était une décision profondément politique, parce que, je reprends ses termes : « il y a suffisamment de logements sociaux sur Rennes, il faut que les communes périphériques puissent prendre leur part. » Et puis lorsque nous arrivons en 1978... en 1977, nous prenons un autre cours qui est de relancer la construction, il faut dire que les entreprises du bâtiment avaient été quelque peu pénalisées par cette décision non affirmée de 1972 : relancer la construction, relancer le développement de la Ville de Rennes.

[3ème rupture : une nouvelle relation avec la population]

Et puis troisième rupture qui était également tout à fait fondamentale, c'est que nous allons instaurer une nouvelle relation avec la population et les composants de la population. Alors cette nouvelle relation, l'expression figure d'ailleurs dans le manifeste municipal de 1977 est une nouveauté qui n'est pas propre à la Ville de Rennes, à la nouvelle équipe rennaise, mais qui traverse je pense un certain nombre de villes et lorsque je parle de nouvelles relations, entendez par exemple, qu'en 1971, mon prédécesseur pour des raisons de générations, pour des raisons de dépolitisation, c'était l'expression qu'il utilisait, n'a pas fait de campagne électorale, cela ne lui a pas empêché d'avoir 58 % des suffrages, mais voyez c'était un comportement, un choix, et illustration de ce genre de choses, moi j'ai été élu Conseiller général en 1973 et nous avons décidé au Conseil général d'Ille-et-Vilaine de créer un groupe politique, alors il faut dire que notre groupe politique comprenait 4 personnes. Bon. Mais il ne pouvait pas, il était président du Conseil Général, il ne pouvait pas accepter qu'il y ait un groupe politique, ceci dit ce genre de choses n'a pas fait rompre le respect que j'avais pour cette personne et lorsque l'on est élu en 1977, au titre par exemple de cette nouvelle relation, **c'est en juin 1977, nous organisons une opération « Mairie portes ouvertes »**. Bon. C'était un samedi. Opération très bien managée, et pour que cette opération ait un sens j'avais voulu à ce que tous les directeurs des services, dont le service des Archives municipales présentent leurs services, présentent non pas la politique de la nouvelle équipe, mais présentent leurs services, et tous les élus étaient dans leurs bureaux pour accueillir la population, et c'est plusieurs milliers de personnes qui ont défilé.

Je me souviens toujours de cette petite fille qui devait avoir 7 ou 8 ans qui vient avec sa classe, je suis dans mon bureau, elle se plante devant moi et me dit : « mais quel examen as-tu passé toi pour être là ? » Bon. « Eh bien », je lui dis, « c'est très simple, je suis passé devant un jury et j'ai eu la moyenne et c'est comme ça que... »

Nouvelle relation aussi par exemple : le parc Oberthür, rue de Paris, était un parc fermé, nous avons ouvert ce parc. D'autre part, à l'époque, le conseil municipal se tenait dans une salle assez réduite au second étage de l'Hôtel de Ville, il fallait passer par des escaliers pour y arriver, la place du public était très limitée, et j'ai décidé avec mes amis que le conseil municipal se tiendrait dans le grand salon d'honneur de la Ville, très facile d'accès, nouvelle relation aussi, avant les mariages se faisaient au rez-de-chaussée dans l'aile droite de la mairie, et j'ai décidé que les mariages se feraient dans le grand salon de l'Hôtel de Ville.

Alors quand j'ai décidé cela avec mes amis, il y avait deux raisons, la première raison c'était que la population puisse s'emparer du grand salon de l'Hôtel de Ville et puis il y avait une raison, une autre raison tout à fait personnelle qui n'a rien à voir avec l'histoire, j'étais célibataire. Et pendant la campagne électorale, il y avait eu des libelles qui me concernaient et qui m'attribuaient des relations, un certain type de relations, bon je n'ai pas à m'expliquer là-dessus, mais voyez un maire célibataire, j'étais vraiment maire et vraiment célibataire, ne pouvait pas s'intéresser à la population et au mariage, eh bien, j'ai décidé que les mariages se feraient dans ce grand salon, et j'avais décidé que le premier mariage qui aurait lieu au lendemain de notre élection, je le ferai. Je me souviens toujours, il y avait quatre personnes à ce mariage-là, des personnes d'ailleurs qui sont devenues mes voisins, et la télévision, bien évidemment, des symboles dans la vie. Il faut trouver des symboles qui puissent

éventuellement marquer, « on vous remercie beaucoup, bonne continuation, au revoir », voilà si vous voulez cette nouvelle relation qui engage, bien évidemment, parce qu'il faut que les personnes en situation de responsabilité aient cette culture, il faut dire que nous étions aussi, nouvelle génération des héritiers de mai 68 et aussi des militants associatifs, des militants syndicalistes.

[Faire vivre la démocratie]

Mon propos va s'articuler autour de deux idées, la première idée que je vais avancer c'est : nous avons fait vivre... il faut faire vivre la démocratie lorsque l'on a les fonctions de maire et d' élu, il faut faire vivre la démocratie, mais faire vivre la démocratie doit avoir une finalité, faire vivre la démocratie pour ordonner, pour mettre en œuvre une stratégie de développement solidaire, voilà donc les deux lignes de force, si vous voulez, que je vais développer devant vous : faire vivre la démocratie et poursuivre, lancer/poursuivre une politique de développement solidaire, alors concernant la démocratie, elle repose dans une ville, bien évidemment, comme dans n'importe quel pays, sur la notion de citoyenneté.

Avant d'être des habitants, vous avez affaire à des citoyens, à des citoyens et à des personnes, je ne confonds pas les deux mots, mais qui sont très complémentaires, parce que comme je sais que vous êtes des juristes très avertis, on est citoyens à partir de... à l'époque c'était... c'était 18 ans, c'était 18 ans, mais tout le monde n'a pas 18 ans, donc tout le monde n'est pas citoyen et il y a des personnes qui sont mineures de 18 ans, et qui sont des personnes, c'est pour ça que la notion de respect de la personne humaine, notion puisée notamment chez Emmanuel Mounier, est quelque chose de très important et puis lorsque je parle de la citoyenneté et vous avez aussi des personnes qui ne sont pas citoyennes ou citoyens français, c'était à l'époque où nous défendions notamment le droit de vote local aux personnes étrangères non membres de la communauté économique européenne, et lorsque j'évoque cette notion de citoyenneté urbaine, citoyenneté dans la ville, il y a un principe auquel il faut faire très attention : une ville ne peut pas être à comparer par une profession, une ville ne peut pas être accaparée par une logique, une simple logique financière par exemple, car si une logique, une profession ou un clan, alors ne vous méprenez pas ce genre de choses peut exister, et lorsque j'évoque la citoyenneté par rapport à la notion de clan, par rapport à la notion de logique nous voyons une différence entre la France et la Grande-Bretagne, en France la référence, la cellule de base de la démocratie, c'est la citoyenneté, ce n'est pas la notion de communauté quel que soit les caractéristique de cette communauté que l'on peut retenir, et puis lorsque l'on gère aussi une ville au nom de la démocratie, la mode n'a pas à s'emparer de la ville, le temps, un temps n'a pas à s'emparer de la ville... il y a le temps du quotidien, mais aussi il y a le temps du futur, il y a le temps de telle et telle personne et puis il y a le temps des autres.

[«Vivre en intelligence»]

Voilà si vous voulez quelques éléments introductifs que je voulais placer concernant ce vécu démocratique avec une expression que l'on a mise en place en 1988-1989 : vivre en... comment dirais-je « vivre en intelligence » ! Alors pourquoi avons-nous retenu cette expression, d'abord cela nous permettait de montrer notre esprit créatif par rapport au vivre ensemble, et ça collait je pense et ça colle toujours à la mentalité de cette ville, à la composition de cette ville, ville dans laquelle le mouvement associatif, la part des universitaires, même si les universitaires n'ont pas à diriger la ville, est quelque chose d'important, et « vivre en intelligence » c'est aussi tisser des liens, il y a une expression d'**Yvon Le Men** que je trouve très belle qui dit... il parle « du pont des mots », et la parole, les mots permettent précisément de tisser des liens, et évoquant ce passage, cette ligne directrice, il y a deux mots que je vais essayer de développer devant vous, c'est la notion de pluralité et de pluralisme, il ne faut pas confondre les deux, quand vous prenez l'Afrique du Sud, l'histoire de l'Apartheid, la pluralité existait en Afrique du Sud, mais le pluralisme n'existait pas, bon. Ces notions de pluralité, de pluralisme dans une approche globale de la ville nous l'avons décliné dans de très nombreux secteurs que je voudrais passer en revue pour ne pas être trop long parce qu'il y a beaucoup à dire.

[Pluralisme et pluralité]

Première application si vous le voulez bien de la notion de pluralisme et de pluralité c'est le domaine culturel, nous avons à Rennes, et nous avons toujours à Rennes, une richesse associative extrêmement importante et très ancienne, et pour parfaire cette richesse associative, pour assurer la continuité du monde associatif, nous avons mis en place un système de conventionnement, c'est mon collègue et ami regretté **Martial Gabillard** qui en tant que chargé de la culture, élu à la culture avait promu ce genre de démarches.

[Pluralisme associatif]

Alors qu'est-ce que c'est que le conventionnement avec les associations ? C'est la négociation d'un contrat qui permet d'asseoir la subvention que vous attribuez à ces associations en fonction de critères objectifs, critères objectifs, c'est par exemple le nombre d'adhérents, c'est par exemple le nombre d'activités, de conférences, de travaux que cette association peut faire et autre élément également tout à fait positif de **ce conventionnement des associations**, de ce contrat avec les associations : bien souvent ces associations qui gèrent notamment des équipements emploient du personnel et si vous voulez que la mission de l'association puisse s'étendre dans le temps, si vous voulez que le personnel demeure et bénéficie d'une certaine sécurité, eh bien il faut bien assurer la continuité de leur rémunération pour qu'ils ne soient pas emportés par les inquiétudes du temps, comment sera-t-on rémunéré demain ? Etc. et cette notion de conventionnement, au bénéfice notamment des associations gestionnaires d'équipements, a été quelque chose de très important et reste toujours important et lorsque j'évoque le mouvement associatif et cette notion de pluralité, il est important aussi que des synergies très librement constituées puissent exister pour qu'il y ait des mises en commun, ça a été l'époque aussi où on a créé des maisons, par exemple vous avez eu, soutenue par la Ville, la **Maison de la consommation et de l'environnement** qui existe toujours, vous aviez et vous avez toujours la **Maison internationale de Rennes**, alors pourquoi Maison internationale de Rennes ? Parce que du fait de l'Université qui accueille des étudiants venant du monde entier, du fait de *Ouest-France*, journal très tourné vers l'extérieur, du fait aussi d'un collègue, d'un ami, malheureusement lui aussi disparu qui s'appelle Jean Raux, qui s'appelait **Jean Raux** qui était le fondateur du droit européen à Rennes, nous avons tissé d'énormes relations y compris des jumelages qui existaient avant nous mais que nous avons étendus et des formes de coopérations, par exemple l'une des nouvelles coopérations que nous avons mises en place c'est avec le plateau Dogon du Mali et quand je vois ce que devient le Mali aujourd'hui, je m'interroge beaucoup sur l'action qui a été la nôtre, non pas pour la remettre en cause, au contraire pour essayer de la justifier et de la continuer indépendamment de ce qui peut se passer.

Il y avait la **Maison du combattant**, madame Gatti, nous parlions de cet invité que vous allez avoir au mois de décembre, il faut savoir que le mouvement des anciens combattants, anciens résistants, etc. était à l'époque, peut-être un peu moins maintenant, extrêmement fort, il n'y avait pas le temps de séparation entre la fin de la Seconde guerre ou la fin de la guerre d'Algérie, aujourd'hui, c'était différent. Et j'apporte une précision, lorsqu'on parlait de la maison du combattant ou que j'accueillais des associations d'anciens combattants, je n'oubliais jamais de parler des opérations extérieures de la France, c'est-à-dire la présence de nos militaires à l'extérieur, je n'oubliais jamais de parler des grandes institutions, de coopération internationale et bien évidemment de la paix, c'est pour ça que quand vous vous penchez sur le passé, il ne faut pas se laisser enfermer dans le passé, l'Histoire est là, mais il faut essayer toujours de se projeter et voir les suites conséquentes qu'il peut y avoir.

[Pluralisme syndical]

Pluralisme syndical, les organisations syndicales font partie de la citoyenneté et j'avais tenu, par exemple, à ce que chaque 1er mai, manifestation officielle, les organisations syndicales soient reçues à la Mairie, ce n'était pas le seul moment où ils étaient reçus à la Mairie, mais elles pouvaient bénéficier de l'actualité, elles pouvaient bénéficier aussi des attachements qui étaient les nôtres et lorsque j'évoque le pluralisme syndical, c'est la Ville, par exemple qui finance les hébergements locaux des organisations syndicales. La Ville aussi attribue des subventions à toutes les organisations syndicales en fonction de critères objectifs, premier critère objectif, c'est bien évidemment le nombre d'adhérents, les manifestations qui existent, alors ces subventions couvrent aussi des dépenses que l'on disait et on l'a toujours dit, des dépenses de fluides, c'est-à-dire d'électricité, etc. avec bien évidemment une part à la charge des organisations pour qu'elles aient une démarche déjà sobre et déjà responsable.

[Pluralisme religieux]

Et puis lorsque j'évoque ce pluralisme eh bien, il y a le pluralisme religieux, donc nous sommes en Bretagne et la loi de 1905 est là, elle n'est pas simplement là en Bretagne, elle est là au niveau national et je m'étais aperçu avec mes collègues qu'il y avait une inégalité dans les soutiens budgétaires par rapport aux religions, par rapport aux philosophies, ces inégalités étaient les suivantes, c'est que du fait de l'importance par exemple du patrimoine, placé sous l'égide de la religion catholique, le patrimoine utilisé par les catholiques recevait une subvention, recevait des subventions extrêmement importantes, c'est le fruit de l'histoire et puis aussi de l'approche bienveillante de la municipalité, de la Ville, approche bienveillante qui devait continuer, or quand vous êtes à Rennes comme dans n'importe quelle autre ville, il y a des religions qui se créent et qui se développent, c'est ainsi qu'au nom de la loi de 1905, au nom de la conception qu'était la nôtre de la laïcité, à savoir respect du pluralisme

des croyances, des cultes, des expressions au nom de l'égalité également entre les différentes églises, nous avons décidé en 1980 de construire un centre culturel islamique.

J'évoque ce point, alors un centre culturel et non pas un centre cultuel, il est évident que dans la culture il y a aussi le culte et parlant de la démocratie, il ne faut pas croire que dans une ville, que dans un pays la démocratie, la consultation, la relation soit un long fleuve tranquille. En 1980, il y a eu de violentes protestations très conservatrices, je dois dire, très racistes contre cette idée, il y a eu des manifestations, des interventions du style : « avec ce Centre culturel islamique (d'ailleurs on ne parlait pas de Centre culturel islamique, les gens qui étaient hostiles parlaient de mosquée, ils voyaient les minarets, etc.), c'est 20 000 musulmans, 20 000 arabes qui vont venir, qui vont déferler... » Je me souviens d'avoir fait de très nombreuses réunions dans la partie sud de la ville parce que c'était là que ce Centre culturel islamique devait être construit. Parmi les accusations, ou les protestations, les pressions, très régulièrement on venait me dire : « ta fille sera violée » on vous dit ça publiquement, il faut répondre et il faut être présent.

Ce bâtiment, Centre culturel islamique, a été remis en gestion à une association de gestion qui fonctionne tout à fait correctement, et quand je vous parle de ce racisme, de ces protestations, je me souviendrais toujours de certains promoteurs rennais qui ont fait des démarches auprès des personnes dans le voisinage de ce centre pour leur dire : « vends ta maison, vends ton appartement, le plus rapidement possible parce qu'avec tous ces musulmans-là, eh bien la valeur de ton appartement, la valeur de ta maison va être quasiment ? » Et indépendamment des interventions que nous avons pu faire, des réceptions que j'ai pu faire quelquefois, des réceptions individuelles pour dire à ces personnes : « faites ce que vous voulez mais ne vendez pas ! » Certains ont vendu mais voyez aussi comment certaines logiques peuvent heurter, peuvent se déployer.

Donc en 1980, on crée ce centre culturel islamique, 20 ans après, on en crée un second à Villejean, et 20 ans après la création du premier centre, ce centre de Villejean, le **Centre Avicenne**, a été créé, construit dans l'indifférence la plus totale. Alors que je précise aussi c'est que à Rennes, plus exactement, en périphérie de Rennes, à Noyal-Châtillon, pas très loin de l'Ecomusée de la Bintinais, vous aviez déjà, il existe toujours, un centre cultuel musulman propriété des Turcs. Les Turcs ont des démarches un peu particulières et évidemment comme il y a beaucoup de gens du bâtiment dans cette catégorie de population, ce sont les Turcs eux-mêmes qui avaient construit le bâtiment et je suis allé plusieurs fois dans ce centre totalement privé et là j'ai vu vraiment quelles étaient les cloisons qui étaient érigées entre les hommes et les femmes, bon, ça fait partie de la vie. Et lorsque j'évoque ce pluralisme religieux, si je prends la religion bouddhique, si je prends les protestants, la religion juive également, ces religions-là bénéficient sur Rennes de locaux qu'ils soient propriétés de la Ville ou qu'ils soient propriétaires d'autres personnes, mais ces locaux-là dans leur construction ou pour leur modernisation ont bénéficié de subventions, c'est le cas par exemple du temple protestant boulevard de la Liberté, le temple protestant boulevard de la Liberté n'est pas la propriété de la Ville, c'est la propriété d'une association, mais il y a eu des investissements qui ont été faits, financiers, par la Ville, bon si vous prenez le culte bouddhique ou le culte israélite, ce sont deux cultes à Rennes qui sont hébergés dans des locaux de la Ville, locaux qui sont financés par la Ville. Et j'évoque cette notion de pluralisme, parce que ça fait partie de la vie et cette notion de respect des croyances, respect des cultes fait aussi partie de l'égalité, me semble-t-il.

[Pluralisme scolaire]

Et puis autre domaine bien évidemment de pluralisme, c'est le pluralisme scolaire, alors c'est une question qui aujourd'hui n'a plus l'importance et la présence qu'il pouvait avoir à l'époque, à savoir la concurrence, la rivalité entre l'école publique et l'école privée catholique, quand je dis école privée catholique c'est à dessein, car aujourd'hui les écoles privées non catholiques sont en pleine expansion etc. lorsque nous arrivons en 1977, nous prenons l'engagement de ne pas entretenir la guerre scolaire, parce que la guerre scolaire, elle a existé, elle existait toujours à l'époque, c'est ce qui fait qu'en étant à la Mairie en 1977, nous décidons de continuer la politique de nos prédécesseurs, qui était là aussi une interprétation bienveillante, et nous allons prendre à notre charge des démarches de financement, d'investissement ou de fonctionnement qui ne résultaient pas nécessairement d'une lecture assidue de lois et de la législation et je suis heureux de constater que par notre démarche et bien on a avancé vers la paix scolaire.

Pour la petite histoire, en 1978, s'était tenu un **Congrès des écoles privées catholiques à Rennes** et la grande question qui m'était posée : « est-ce que en tant que maire vous allez aller saluer les congressistes de l'enseignement catholique privé ? » Et j'avais décidé d'y aller pour exposer nos thèses, ça se déroulait salle omnisports, qui s'appelait la salle de la Liberté, j'avais bien évidemment rédigé mon discours en faisant très attention parce que, c'était l'époque où la formation politique à laquelle j'appartenais, avait opté pour la création d'un grand service public laïque obligatoire de l'enseignement avec des procédures de décentralisation d'ailleurs

qui avaient été systématiquement omises par les médias, les critiques, etc. bon. Et donc j'y suis allée, j'avais été écouté dans un silence total, il y avait 5 000 personnes, simplement, il y a eu une voix à un moment donné qui a dit : « assez ! » Alors je reste convaincu que les organisateurs du colloque avaient passé un mot d'ordre pour dire laissez-le s'exprimer et puis nous l'applaudirons après, ce qui s'est passé et voyez comment le contexte doit être rappelé et si la première partie de mon ouvrage est consacrée à une approche historique, la succession des mandats, c'est pour montrer aussi qu'au cours de 31 années, il y a eu des évolutions extrêmement importantes pour différentes raisons et de différentes manières. Et lorsque j'évoque ce pluralisme-là, c'est bien évidemment le pluralisme de l'information.

[Pluralisme de l'information]

Alors pluralisme de l'information, j'ai appartenu à un gouvernement qui a légalisé les radios privées, bon, il y avait un certain nombre de radios privées à Rennes, radios illégales avant 1981, et là aussi au nom du pluralisme et bien il était important de soutenir financièrement, de manière très, très respectueuse des libertés, ces différentes radios, c'est aussi à cette époque-là que l'on crée **TV Rennes**, que la ville est câblée et aujourd'hui je ne sais pas combien vous pouvez avoir de chaînes à partir de ce câble, mais c'est facilement une trentaine, et lorsque j'évoque le pluralisme c'est bien évidemment aussi la création d'un service Information à la Ville de Rennes et si vous avez une minute, et que vous... lors d'une prochaine visite des Archives, vous allez vous intéresser au rayon qui est par là, là et où il y a toute la collection des Rennais et là vous allez voir l'évolution de la dimension du journal Les Rennais, c'est parfaitement représentatif des évolutions et de l'importance de l'information que nous avons pu donner.

[Rencontrer et marcher dans la ville]

Et puis lorsque j'évoque ce pluralisme et la notion de démocratie, ce qui m'importe c'est la notion de rencontre, vous ne pouvez pas vous imaginer toutes les opportunités de rencontres qu'un maire peut avoir ou qu'un élu peut avoir, alors il faut être à la hauteur de ces rencontres, mais cette notion de rencontre, par des réunions, par des rendez-vous, par des marches, des démarches dans les quartiers, marcher dans les quartiers, j'évoque cette notion de démarches des quartiers qui consiste à ce que des élus, des gens de l'administration puissent circuler dans un quartier pour voir ce qu'est le quartier, comment il fonctionne. Rencontrer des gens, vous apprenez quelque fois beaucoup plus en marchant dans la ville qu'en lisant tel ou tel rapport, telle ou telle note. Si j'évoque la marche dans la ville, c'est parce que, j'avais tenu à en faire dans tous les quartiers, on avait commencé par Cleunay parce que c'était le quartier qui, quartier de l'**abbé Pierre**, 1953, posait le plus de problèmes en termes de, comment dirais-je... de réponse à la population, en termes de logement, le quartier de Cleunay à l'époque était symbolisé par la cité d'urgence. On avait dû faire face à un urbanisme d'urgence, alors pourquoi j'évoque l'abbé Pierre, tout simplement parce que lors d'une émission en janvier 1953, c'était sur Europe numéro 1, il avait eu cette phrase qui a été un coup de tonnerre : « une femme se meurt, une femme meurt... », c'était à Paris, « une femme meurt de froid », bon, vous imaginez la réaction, l'humanisme qui doit nous imprégner et à Rennes, vous aviez une mobilisation, mobilisation des services municipaux, mobilisation de *Ouest-France*, mobilisation de l'armée, mobilisation d'un certain nombre d'entreprises pour construire précisément cette cité d'urgence, bon elle avait été construite dans des conditions très rapides, l'urgence, voilà, mais elle était demeurée et cette cité qui était là, imprimant d'ailleurs un certain état d'esprit, Cleunay pour la population rennaise, c'était quelque chose d'isolée, de lointain, de mauvaise réputation, et donc, on avait pris l'engagement de changer Cleunay et on a changé Cleunay, ça a pris du temps, mais... donc des marches de quartiers, on avait procédé à des marches de quartiers dans tous les quartiers et on les a transformés avec le temps.

[Dichotomie nord/sud de la ville]

Alors « marcher dans la ville », cette expression n'est pas de moi, même si j'ai pu l'utiliser, mais en 1900... Pardon, en 2003 ou 2004, j'avais eu la chance de pouvoir inviter à la Mairie Paul Ricoeur. Paul Ricoeur a passé son adolescence à Rennes, Paul Ricoeur est un orphelin de la guerre 14-18 et il a été élevé par ses grands-parents qui étaient fondés de pouvoir, habitant boulevard sévigné, alors vous voyez fondés de pouvoir, boulevard Sévigné, bon, c'est... et quand j'étais étudiant, le boulevard Sévigné c'était quelque chose, tout comme d'ailleurs une cité dont on ne parle plus à ma connaissance, c'est la barre Saint-Just, quand j'étais étudiant, donc dans les années 1960, il y avait une typologie, une caractéristique affectée à ce boulevard et à cette barre tout à fait représentative, je fais une anecdote pour vous illustrer aussi la ville, je suis jeune conseiller général en 1973, il est question de construire une cité judiciaire parce que là où les tribunaux sont hébergés au parlement, les fonctions sont difficiles à exercer, le confort n'est pas moindre, et donc grand débat : où construire une nouvelle cité judiciaire ?

Il y a une orientation qui se fait pour localiser une nouvelle cité judiciaire au sud de la Vilaine. Violentes réactions des avocats, violentes réactions des magistrats, quand on est magistrat, avocat, on ne descend pas la Vilaine, parce que la Vilaine a été pendant très longtemps une barrière, alors si j'évoque ça c'est parce que il faut toujours se pénétrer de la sensibilité d'une ville pour la connaître et quelquefois faire face, et donc on ne descend pas la Vilaine, c'est pour ça qu'une directrice des Archives municipales ou ses cadres n'auraient jamais habité au sud de la Vilaine, bon, et petite histoire aussi à l'époque, grand sujet de... et d'étude : où est le point central de la ville ? Alors il était arrivé quand même à la place de la Mairie, mais on ne savait pas si le centre-ville, c'est comme la gare de Perpignan avec Salvador Dali, on ne savait pas si le centre-ville était place de l'Hôtel de Ville ou du côté de la Paix, c'était le grand sujet, et aujourd'hui, vous avez des cabinets d'avocats qui sont au sud de la Vilaine et on a tranché le débat, la cour d'appel reste au parlement et donc les autres tribunaux vont à la cité judiciaire, c'est pour ça que quand on a construit l'**hôtel de Rennes Métropole** dans le sud de la ville, ça a été la première construction symbolique de commandement au sud de la ville, dans la ZUP, parce qu'à l'époque, on ne parlait pas nécessairement de... enfin, dans les années 1960-70, on ne parlait pas du Blosne comme aujourd'hui, on disait la ZUP. Et quand on a construit le Triangle par exemple, violente protestation, on ne met pas une maison de la culture dans une ZUP et ce sont les propos qui étaient tout à fait ordinaires à cette époque-là. Alors quand je parle de la rencontre, je ne vais pas m'étendre là-dessus, simplement, on a mis en place des commissions extra-municipales, des comités consultatifs, des comités d'usagers, grande disponibilité. Et si j'évoque Paul Ricoeur, lui il habitait boulevard Sévigné, il fréquentait le temple, ils étaient protestants, boulevard de la Liberté. Et il avait une petite amie qui est devenue sa femme qui fréquentait aussi le temple, boulevard de la Liberté, mais qui habitait au sud de la gare, donc voyez la distance sociale, culturelle qu'il pouvait y avoir entre le boulevard Sévigné et le sud de la gare, et lorsqu'il dit « j'ai marché dans la ville », parmi ses points de repères, il y a le cimetière du nord, il y a aussi le journal *Ouest-France*, la rédaction locale de *Ouest-France*, parce qu'à l'époque, y compris lorsque j'étais étudiant, vous aviez dans le hall central de *Ouest-France*, écrite à la craie les nouvelles qui pouvaient exister et intéresser les gens. Et un point que je veux vous signaler lorsque l'on parle de rencontre, les gens pensent toujours qu'il y a une très grande distance entre les élus, ou entre les directeurs, les cadres et la population.

[Proximité/consultation]

Et cette notion de rencontre, de lieu, de temps de consultation, de participation, à travers toute une série d'organisation est quelque chose, je pense, de très important, et cette notion de proximité là, elle est fondamentale y compris lorsque l'on s'intéresse aux quartiers, on a mis en place par exemple des élus de quartiers, on a mis en place des conseils de quartier, on a mis en place des projets de quartier de manière à ce que... des espaces socio communs par exemple dans les différents quartiers, proximité on va dire culturelle, j'ai cité le Triangle, mais sur le plan culturel, vous avez des équipements culturels centraux, mais vous avez aussi des équipements culturels dans les différents quartiers et évoquant la notion de proximité, c'est quelque chose de très personnel que je vais vous dire, moi je n'ai jamais reçu quelqu'un derrière mon bureau, alors il est vrai que j'avais un grand bureau, mais vous imaginez quand vous avez un grand bureau que vous recevez quelqu'un qui est nécessairement à trois mètres, il y a quand même... enfin je ne veux pas évoquer le... la table de rencontre entre monsieur Poutine et Emmanuel Macron, mais voyez c'est caricatural comme... avec toutes les interprétations possibles, mais je n'ai jamais... je ne me suis jamais assis derrière mon bureau pour recevoir quelqu'un et j'ai toujours pensé à ma mère, si elle était venue dans mon bureau pour demander quelque chose au maire, à trois mètres, la communication n'existe pas, il faut faire très attention à ne jamais humilier quelqu'un, je me souviens le premier propos que François Mitterrand nous avait tenu lors de la première réunion du conseil des ministres, ne jamais humilier quelqu'un, que ce quelqu'un soit un gamin, que ce quelqu'un soit une grande personne, que ce quelqu'un soit un peuple, c'est une règle, alors il faut faire très attention à ce que l'on dit, aux mots que l'on emploie, quelles que soient ses fonctions, c'est pour ça que quand on parle de la proximité, du rapport avec les uns les autres, il y a aussi la notion de civilité qu'il ne faut pas oublier.

Donc voilà ce que je voulais dire concernant cette notion de construction de vie de la démocratie, alors j'ai évoqué par exemple les turbulences que nous avons rencontrées lors de la construction du premier Centre culturel islamique, mais si vous êtes à Rennes depuis les années 1980, il faut que vous sachiez que quand on a créé **la première ligne de Val**, ça a été un moment de chahut, de tumulte, etc. alors il faut essayer de convaincre, parce que quand on parle de la démocratie, il ne s'agit pas simplement de rallier des suffrages, de convaincre, mais il faut aussi essayer d'expliquer et de défaire un certain nombre de préjugés, et je trouve que aujourd'hui, mais ça a toujours été comme ça, il y a énormément de préjugés, y compris des préjugés construits par des scientifiques et je pense notamment à une certaine pensée libérale économique qui n'est que préjugé et comme préjugé, totalement faux, donc voilà la démarche.

Et cette notion de faire vivre la démocratie, elle commence bien évidemment par l'élection, et je ne peux

pas accepter, enfin si j'accepte, parce que je suis ouvert, mais je trouve intolérable qu'un maire se présente sans étiquette. Il a le droit d'être sans étiquette, mais il ne peut pas être sans idées, il ne peut pas être sans programme, il ne peut pas dire... il peut... il ne doit pas dire ses différentes appartenances... il faut qu'il dise ses différentes appartenances, parce que pour parfaire son activité, eh bien, il y a toujours des décisions gouvernementales à prendre, etc. et lorsque je parle de démocratie, on ne va jamais à la rencontre de quelqu'un que ce soit lors d'une inauguration, lors d'un rendez-vous, on ne va pas à ces rendez-vous, à ces rencontres les mains dans les poches, ça se présente, ça se prépare et la démocratie, qu'il s'agisse des citoyens ou des élus, demande un effort, ça ne se règle pas par des tweets, indépendamment de l'utilisation de tout ce que l'on peut faire des nouvelles technologies.

[Développement solidaire]

Alors la démocratie, elle a un but, eh bien c'est dans les propos que je tiens et dans l'écrit que j'ai fait, c'est de développer une démarche qui comprend un ensemble de politiques pour précisément donner de l'assise, de la consistance à un développement qui doit être solidaire, et lorsque j'emploie le mot de développement, c'est le développement de la collectivité, le développement des différentes activités, mais aussi le développement des personnes, parce que la démocratie c'est une démarche de partage et d'enrichissement. Alors sur cette notion de développement solidaire, il y a un ensemble de politiques je ne vais pas toutes les développer, par exemple, vous avez... vous vous intéressez à l'économie, et je pense que l'on a participé à la mise en place d'une nouvelle économie rennaise, vous avez une politique culturelle, vous en faites partie en tant que service des Archives, spécialiste de cette partie culturelle, et pour parfaire aussi ce développement il est important qu'il y ait des plans, des programmes et je suis heureusement surpris et très attaché à la diversité des programmes, des projets que l'on doit avoir pour gouverner la ville, pour conduire la ville : **un plan d'actions foncières** par exemple, **un plan de circulation** avec le côté prospective que ça peut avoir, **un plan énergie**, en 1978 par exemple nous avons créé une dizaine de commissions dans les différents services de la Ville pour maîtriser l'énergie, le vocabulaire de l'époque, ce n'était pas immédiatement la maîtrise de l'énergie, c'était les économies d'énergie, et après on a trouvé l'expression « maîtrise de l'énergie », et voyez comment, il y a des choses qui heureusement se répètent, et je me souviens que à l'époque après avoir mobilisé tout le monde sur des questions de circulation, sur des questions d'aménagement, de chauffage, etc. en 1984, nous avons économisé grâce à ces mobilisations l'équivalent de ce que la Ville avait dépensé en tant qu'entreprise en énergie, en 1978. C'était quelque chose vraiment, je pense, de révolutionnaire et d'anticipateur, alors pourquoi avons-nous ça ? Parce qu'il y avait eu les fameuses crises pétrolières des années 1970, voyez répétition peut être intéressante, alors ce que je vais faire, parce que le temps tourne, c'est m'intéresser à une politique que je trouve essentielle qui est la politique de logement au niveau de la Ville.

[Politique du logement et mixité sociale]

Alors à un moment donné dans la seconde partie de mon ouvrage, je dis ceci : « une ville doit accueillir », si une ville n'accueille pas, dans un sens très général, si une ville n'accueille pas, elle exclue et le premier besoin, la première demande des personnes, c'est bien évidemment, une demande de logement, car enfin si vous n'avez pas un logement, vous n'avez pas de domicile, vous ne pouvez pas bénéficier des services qui peuvent exister, si vous n'avez pas un logement, vous n'avez pas d'emploi, etc. Il y a un processus cumulatif, c'est pour ça que **le droit au logement** est quelque chose d'essentiel, noter que les Américains ne parlent pas de droit au logement, ils parlent du droit au toit, si vous êtes sous un pont, vous avez un toit. Ce n'est pas une caricature, c'est l'interprétation que les tribunaux et les hautes cours américaines donnent, la cour suprême donne. Bon. Il arrive que la cour suprême prenne d'autres décisions de révision qui montre qu'un droit essentiel n'est jamais acquis. Alors cette notion d'accueil et de logement a été un élément déterminant, l'élément déterminant de notre démarche et de notre politique et à l'époque, tout comme maintenant d'ailleurs, vous avez une demande de logement qui est extrêmement importante. Je lisais une déclaration de quelqu'un du... c'est de Rennes métropole, une de vos collègues de Rennes métropole qui participait à un congrès il y a quelques jours sur le logement et elle rapportait que en 2021 sur l'agglomération rennaise, vous aviez 24 000 demandes de logements locatifs aidés, 24 000 HLM entre guillemets, ce qui fait que cette demande est présente et elle a toujours été présente.

Et vous ne pouvez pas, lorsqu'il s'agit du logement, vous ne pouvez pas laisser jouer la loi du marché parce que si vous laissez jouer la loi du marché, eh bien je prends le cas de ce bâtiment, vous n'avez pas d'archives, vous avez des logements de standing, parce que le logement de standing rapporte et puis quand on a affaire à des logements de standing, il y a une certaine population qui peut être très distante par rapport à certains services publics, bon. Je ne veux pas caricaturer. Eh donc cette notion de droit au logement et de répondre à une

demande, elle demande une intervention publique, elle demande une authentique régulation et le marché, la loi du marché ne peut pas être exprimée de manière libre, désordonnée, sans limite. Alors dès 1977, 1978 donc, nous relançons la construction, je vais... je ne vais pas détailler tous ces éléments, mais il y a une chose que vous ne voyez pas, la politique que nous avons menée a été placée sous le signe de la mixité, de la mixité sociale. Alors notons que en 1977, et en 2008, le pourcentage de logements sociaux n'a pas beaucoup varié à Rennes. Quand je dis le pourcentage de logements sociaux, c'est à la fois les logements des particuliers, les foyers de personnes âgées, les résidences universitaires, etc. on tourne entre 28 et 30 %, mais il y a une chose essentielle, invisible que l'on ne constate pas, si ce n'est en prenant sa plume et en traitant les dossiers, cette chose invisible s'appelle les conséquences de la mixité, une mixité que nous avons imposée. En 1977, 80 % des logements sociaux existant à Rennes sont construits dans les quatre grands quartiers périphériques de la ville. Maurepas, Les Champs Manceaux, Villejean et la ZUP, la ZUP sud, le Blosne. Alors ce n'est pas une critique que je fais à l'égard de mon prédécesseur, c'est simplement un constat, d'abord à l'époque avant 1977, ou plus exactement avant 1981, l'urbanisme était un urbanisme d'état, premier point donc. La décentralisation en matière d'urbanisme, elle ne fonctionne pas, d'autre part, voyez l'évolution de la Bretagne, c'est une évolution que j'ai constatée de manière très physique. Vous avez une modernisation de la population agricole et de l'économie agricole, modernisation, moi gamin, j'ai connu la faucheuse, après la moissonneuse lieuse, après la moissonneuse batteuse, et ce qui fait que lorsque vous aviez 20 personnes qui étaient mobilisées pour faire la moisson, avec la moissonneuse batteuse, deux personnes ça suffit, avec les conséquences, on supprime les pommiers, on supprime les haies, etc. etc. et les gens se prennent un peu pour des Américains et cette population-là, elle s'est trouvée libérée par rapport à ses anciennes activités, et concordance très bien organisée, c'est à ce moment-là que l'usine Citroën s'implante à Rennes, l'usine Citroën, ne l'oublions jamais, ça a été quelques 20 000 personnes qui ont travaillé chez Citroën, 20 000 personnes qui pouvaient rester d'ailleurs habiter dans leur commune d'origine, il y avait un système de transports, ou qu'il fallait héberger à Rennes, et ça s'est fait très rapidement, et la construction de ces grandes tours dans ces différents quartiers là a été une nécessité d'urgence, simplement quand vous dites qu'il y a 80 % de logements sociaux construits dans des quartiers périphériques, la mixité sociale peut exister, 80 % de logements, mais la mixité sociale géographique, elle, n'existe pas, puisque sont concentrés dans ces quatre quartiers. Le grand défi que nous avons relevé et j'en suis très fier de l'avoir fait avec mes amis, c'est que en 30 ans, ces 80 % là sont passés, 1998 à 60 %, 2008 entre 51 et 53 %.

[Maîtrise foncière]

Et ça, cette notion de mixité sociale géographique est quelque chose de déterminant pour le vivre ensemble et les relations. Mais on a mis 31 ans, alors on a mis 31 ans avec des moyens que nous avons mobilisés, la Ville de Rennes est l'une des très rares villes de France qui a une maîtrise municipale publique du foncier de son territoire. Un maire pourra vous raconter toutes les idées, les images possibles qu'il veut vous raconter sur le logement ou sur l'environnement, si ce maire ou l'autorité publique ne maîtrise pas le foncier, il n'y a pas de politique d'environnement, il n'y a pas de politique sociale de logement. Et cette notion de maîtrise publique foncière par la Ville est une notion qui a été mise en pratique dès 1953 à Rennes.

Alors qu'est-ce qui a fait que cette notion a été mise en place dès 1953 ? Tout simplement quand à Rennes, vous observiez la municipalité de l'époque, c'était la démocratie chrétienne, la démocratie chrétienne sur le plan économique, sur le plan social, n'était pas une démocratie supporter du libre marché et puis à l'époque vous aviez aussi des représentants du parti socialiste, et donc cette notion de maîtrise foncière, de maîtrise publique foncière est quelque chose de fondamentale, à telle enseigne que lorsque j'ai quitté la Ville, enfin les responsabilités qui sont les miennes en 2008, la ville c'est 5 000 hectares, sur ces 5 000 hectares, il y avait plus de 3 000 hectares de terres, de terrain qui étaient maîtrisés par la Ville de Rennes. Alors dans ces 3 000 hectares, c'est plus de 3 000 hectares, je mets bien évidemment les routes, je mets les surfaces qui vous environnent, la surface sur laquelle vous avez construit et animé ce lieu. Mais cette maîtrise du foncier est quelque chose d'exceptionnel, alors pour maîtriser le foncier : un, il faut que vous en ayez la volonté, il faut aussi que vous ayez des services très compétents, très attentifs, et je veux rendre hommage aux services fonciers de la Ville, il faut que vous sachiez par exemple, et ça doit continuer, tous les jours il y a des personnes à la Ville qui analysent les offres de notaires, les offres de vente, les offres d'achat et... il y a des politiques qui sont mises en place. Autre élément aussi qui est important pour maîtriser ce foncier et organiser ces constructions avec une mixité sociale et mixité géographique, c'est bien évidemment l'impact, comment dirais-je, la mobilisation budgétaire que vous devez faire.

Je vais prendre un exemple très simple, la Ville quand elle achète des terrains par exemple, elle achète des terrains au prix de marché comme n'importe quel particulier, mais si vous voulez construire des logements HLM, vous ne pouvez pas revendre au prix de marché ces terrains acquis aux offices HLM, vous ne pouvez pas les

revendre au même prix parce que si vous les revendez au même prix, vous allez demander aux locataires de l'office HLM de verser un loyer qui permet aussi de, comment dirais-je, de rembourser les emprunts que vous avez pu passer pour acheter ce terrain, ce qui fait que la Ville, ça c'est quelque chose de fondamental, la Ville achète des terrains et elle les revend ou elle les donne même aux offices HLM à des prix infiniment inférieurs, mais il faut bien compenser, tout comme quand on a avancé une politique de réhabilitation de logements HLM entre autres à Cleunay, il y a eu le financement par la Ville de ces actions de réhabilitation. Et vous voyez à travers cet exemple que je vous donne très sommairement, mais tous les chiffres sont là, vous voyez quel peut être l'effet redistributif d'un budget municipal, je prends le cas des Archives municipales, lorsque vous devenez, usager, très librement des Archives vous ne payez pas de... comment dirais-je, de carte, c'est gratuit, c'est gratuit, simplement, je vais vous annoncer quelque chose, ces deux personnes et leurs collègues, elles ont besoin d'être rémunérées, bon, elles sont... si on les rémunérait bien évidemment à la hauteur de leurs compétences et de leurs services, je ne devrais pas dire ça, vous ne répéterez pas, parce que, hein, bon, mais voyez la notion d'effet redistributif du budget et puis vous avez aussi un autre élément lorsque je parle de la maîtrise foncière de la politique de logement, c'est bien évidemment les règlementations que nous mettons en place que ce soit au niveau national ou au niveau local et autre caractéristique aussi concernant la Ville de Rennes, c'est que nous avons toujours entretenu avec un certain nombre de promoteurs rennais des relations très partenariales. Un promoteur n'a pas intérêt, enfin un promoteur local n'a pas intérêt à squeezer la municipalité, surtout lorsque la municipalité a la maîtrise publique du terrain, car un promoteur peut faire un coup, mais s'il ne respecte pas les règles, s'il ne respecte pas une certaine déontologie, vous pouvez être sûr que pour une prochaine opération la municipalité, les services prendront les voies et les moyens pour ne pas répondre aux attentes du promoteur, et nous avons eu la chance, et nous avons toujours la chance, d'avoir, à Rennes, un certain nombre de grands promoteurs qui ont commencé à Rennes et qui sont au niveau national, qui ont eu des... qui ont accepté un certain nombre de principes et qui ont joué le jeu du partenariat.

Si je suis trop long, vous m'arrêtez, hein, parce que... combien il me reste ? Deux heures ? [Rires]. Non ! Je vais vous raconter une anecdote, l'entreprise Oberthür qui était rue de Paris, connue pour l'histoire des calendriers, connaît des difficultés, elle éclate en différentes entreprises et donc le terrain et les bâtiments de cette entreprise rue de Paris sont vendus. Au moment de la vente, quatre promoteurs rennais viennent me voir pour me dire quels sont leurs projets sur ce terrain-là, et je trouve que leur projet correspond puisque dans toutes opérations nouvelles depuis 1977, il devait y avoir systématiquement 25 % de logements locatifs aidés. Règle que nous avons respectée. Et donc les enchères se passent et donc ils acquièrent les terrains de la rue Oberthür. Quelques temps après, un mois après, il y a un promoteur, dont je ne citerai pas le nom, mais rassurez-vous, il n'était pas breton, je ne dirais pas la région, hein, parce que... mais il n'était pas breton... qui vient me voir pour me dire que comme les textes le prévoient lorsqu'il y a enchère et acquisition à la suite d'enchère, il y a la possibilité pour une personne qui n'a pas participé aux surenchères de surenchérir, donc de nouvelles enchères. Et je me souviendrai toujours de ce promoteur, je ne caricature pas, physiquement c'était JR, le je ne sais plus comment, hein... mais le cigare, alors il avait le chapeau à la main et puis imposant quoi, voilà, et donc il me dit qu'il était intéressé, je lui dis c'est la loi hein, et il décide de surenchérir. Donc la surenchère a lieu. Et je savais que ce promoteur était un promoteur qui faisait des coups, il allait dans une ville, il fait un coup et après il part, et il se trouve que la Ville de Rennes était en délicatesse avec ce promoteur sur le quartier du Landry, une délicatesse, une indécatesse de sa part du temps de mon prédécesseur et la Ville continuait d'être en procès avec lui, et donc je participe à la surenchère, alors bien évidemment quand vous participez à la surenchère en question, vous n'avez pas pris de délibération, parce que si dans une délibération, on vous dit : tiens voilà la somme, délibération publique hein, voilà la somme que vous ne pourrez pas dépasser, il n'y a plus de concurrence, et les enchères se déroulent, je me souviens, rue Nationale, alors c'est des bougies hein, vous devez connaître ce genre de choses quoi hein. Et point de départ de la surenchère : 14 millions et on va 100 000 par 100 000, 14 100 00, 14 200 000, et à chaque fois je mets 100 000 de plus, et je me dis bon, on joue ! On joue. Le problème c'est qu'on arrive à 15 millions, on arrive à 20 millions. Dans ma tête, je m'étais dit, tu ne peux pas dépasser 24 millions, tu ne peux pas dépasser... c'était un calcul sommaire que j'avais... pourquoi tu ne peux pas dépasser 24 millions ? Parce qu' imaginez que vous devenez propriétaire de ce terrain-là et que vous voulez y mettre des HLM, si le prix du terrain est élevé, vous ne rentrez plus dans le cadre des équilibres. Je m'étais donc mis dans la tête, on ne dépasse pas 24 millions. Nous voilà à 23 millions, il met 24 600 000, je mets 24 800 000, non c'est lui qui met 24 800 000, je mets 24 millions, euh pardon 23 800 000, je mets 23 900 000, il cale. Bon. C'est l'exercice de la responsabilité et pour revenir à cette politique sociale, cette mixité sociale et géographique, donc voyez on est passé de 80 aux alentours de 50 à 51, ou 50 et 55, mais voyez il faut 20 ans ou 30 ans pour faire ça avec une volonté et une mise de fond qui est tout à fait remarquable. Lorsque j'évoque la mixité, c'est la mixité sociale, mixité géographique, c'est aussi la mixité des fonctions dans les quartiers, et cette notion de quartier, d'unité de quartier qui doivent être des unités de vie avec des équipements culturels, des équipements sociaux, etc. la composition des quartiers en tant que lieu de vie comme je dis activité, des entreprises, des services publics, etc.

[Rennes, «ville archipel»]

La construction de la ville, la confection de la ville et donc l'urbanisme, la notion de plan urbain est quelque chose de tout à fait fondamentale, et ce que nous avons poursuivi aussi, c'est que depuis très longtemps, à Rennes, un principe avait été accepté, mis en œuvre depuis les années 1960, c'est que la Ville de Rennes devait être entourée de ce qu'on appelle une ceinture verte, c'est-à-dire qu'à la périphérie de la ville, eh bien, il devait y avoir des espaces agricoles, des espaces ruraux, des espaces paysagers protecteurs. Alors il faut dire qu'avec l'extension de la ville, vous avez aussi des professions qui ont été très touchées, par exemple, il y a 40 ans ou 50 ans, dans les années 1950-60, vous aviez beaucoup de maraîchers à l'intérieur de la ville. Or extension de la ville, ça veut dire que vos serres vous devez les transporter ailleurs et donc cette notion de ceinture verte est une notion que nous avons tenue à préserver et au niveau de l'agglomération le principe des ceintures vertes a été un élément directeur pour notre démarche, parce que j'étais maire, on est maire et j'étais aussi président de Rennes Métropole, du District puis de Rennes Métropole. Et ce qui fait que chaque bourg est entouré d'espaces verts, d'espaces agricoles, d'espaces ruraux, d'espaces paysagers. Et c'est pour ça que l'on parle de la ville Archipel, de la ville multipolaire, et ce respect de ce schéma-là est je pense un acquis de la culture communautaire qui me semble essentiel et dernier grand, dernière grande décision au niveau de l'agglomération, de la communauté d'agglomération, ça a été de mettre en place des plans locaux d'habitat, des plans locaux de l'habitat, des PLH et le dernier que nous avons mis en place avec l'assentiment majoritaire des élus, la seule opposition, c'était l'opposition, les opposants rennais, qui se sont manifestés... a été de mettre en place, en 2005, le dernier plan local de l'habitat, je le considère comme un plan tout à fait exemplaire.

[Le plan local de l'habitat de 2005]

Tout d'abord, c'est 3 ans de travaux, 120 réunions pour écouter, convaincre, se mettre d'accord et c'est là que vous voyez quand vous sollicitez un mandat, il ne faut pas compter votre temps, il y a une disponibilité, un travail à faire, un travail en relation avec les services. J'ai toujours pensé que si vous assistiez à une réunion dans laquelle il y avait des élus et des fonctionnaires, ou des experts, vous deviez être, observant cette réunion, incapable de dire qui est élu, qui est fonctionnaire. Pourquoi ? Parce que dans ce genre de réunions, dans ces réunions, c'était un principe auquel je tenais beaucoup, chacun doit s'exprimer librement, puis après les élus décident et ce qui compte lorsqu'on l'on est fonctionnaire ou agent territorial ou agent de l'État, c'est la compétence et la loyauté. Parenthèse, quand je suis arrivé à la Mairie en 1977, aucun fonctionnaire en place n'a été remercié et tous les fonctionnaires ont conservé leur activité, leurs responsabilités. Les Américains pratiquent ce qu'on appelle le *spoils system*, moi je n'ai jamais demandé à un fonctionnaire que je recrutais ou que les services recrutais s'ils avaient la carte de telle ou telle organisation syndicale, de tel ou tel parti. Ça fait partie aussi du vivre en intelligence et lorsque j'évoque ce fameux PLH, alors sa durée couvrait la période 2005-2012, 7 ans c'est une période tout à fait normale et je vais vous faire un aveu, en tant que parlementaire, j'ai voté le quinquennat du Président de la République, je pense que c'était une erreur. Mais ça ne concerne pas les citoyennes et les citoyens de Rennes, parce que ça passe très vite, je pense que Emmanuel Macron doit avoir l'expérience de ce passage très rapide. Alors on couvre la période de 5, de 7 ans, période qui peut être prolongée d'ailleurs, on fixe le nombre de logements à construire commune par commune au cours de ces 7 ans, quand je détaille ces décisions, ce sont des décisions qui sont prises à la majorité des trois quarts des élus, ce qui veut dire qu'il y avait un sens, il y a un sens de la responsabilité tout à fait remarquable. Et on détaille la somme de ces logements à construire commune par commune, alors comment répartit-on les logements à construire commune par commune ? Toute commune doit construire chaque année l'équivalent de 6 % de ses résidences municipales, de ses logements, résidences municipales comptabilisées en 2003 ou en 2004, je ne me souviens plus, 2003 ou 2004, d'autre part, dans toute opération, il doit y avoir 25 %, toute opération, alors une précision, quand j'ai dit toutes les communes, non, il y a deux communes qui n'émergeaient pas à ce plan local de l'habitat, c'étaient Montgermont et Chartres-de-Bretagne, pourquoi Montgermont et Chartres-de-Bretagne, parce qu'elles n'avaient plus de foncier disponible, donc elles ne pouvaient pas, elles ne pouvaient plus construire. Donc dans toute opération, il doit y avoir comme une part commune, 25 % de logements sociaux aidés, locatifs, 25 % d'accession sociale à la propriété ou de locatif intermédiaire. Il ne pouvait pas y avoir moins de 50 % de logements collectifs ou semi-collectifs. Imaginez ce que ça veut dire.

Et autre point tout à fait déterminant, il ne pouvait pas y avoir plus de 25 % de logements construits sur des parcelles dépassant 350 m², alors vous imaginez bien que déjà avoir une parcelle de 350 m² à Rennes, devenir propriétaire pour mettre une maison individuelle sur une parcelle de 350 m² il n'y a pas beaucoup de personnes qui ont les moyens de ce genre de choses. Si vous avez une parcelle de 3 ou 4 000 m² dans telle ou telle commune, vous pensez bien que ce n'est pas un fonctionnaire classique ou un ouvrier de Citroën aux revenus moyens qui peut se permettre d'avoir cette surface et c'est là aussi que vous voyez comment cette notion

de mixité sociale peut fonctionner, comment le principe d'égalité peut fonctionner. Eh bien évidemment les communes ont été financièrement aidées par Rennes Métropole, on avait mis à la disposition de ces différentes communes des techniciens, des gens de l'urbanisme, je vais citer le nom d'une personne qui est toujours en activité et pour laquelle j'ai beaucoup de sympathie, c'est **Nathalie Demeslay**, qui est en charge du logement social notamment et qui, tout en étant très jeune a participé à la construction de ce PLH de 2005. Et lorsqu'en 2012-2014, le conseil de Rennes Métropole a évalué ce plan, l'exécution de ce plan, j'ai lu la délibération, je l'ai retrouvée grâce à vous, conseil de Rennes Métropole, j'étais très heureux de constater que les orientations qui avaient été prises par Rennes Métropole à partir de ce PLH avaient été respectées et on l'a continué.

Alors si je vous donne ces différents points, ces différents détails, c'est pour vous montrer que lorsque l'on parle de l'urbanisme, du plan urbain, le plan urbain c'est un concept que l'un de nos collègues, un ami personnel, **Jean-Yves Chapuis**, a promu et il a fait un ouvrage d'ailleurs intitulé Plan humain et pas simplement plan urbain et l'urbanisme, c'est-à-dire la maîtrise du territoire, savoir ce que vous allez mettre sur telle ou telle partie du territoire dans la cohérence et la cohésion est une discipline fondamentale, discipline fondamentale parce qu'elle intéresse toutes les politiques qui vont arriver, y compris les politiques du logement les plus importantes, ça concerne la circulation, ça concerne le rapport avec les autres, ça concerne le budget, ça concerne vraiment la maîtrise de... la maîtrise par le pouvoir municipal, qui est une mobilisation, une compétence tout à fait essentielle, simplement, voyez le lien que l'on doit faire avec aussi les ressources municipales, ressources budgétaires municipales et la nature, la définition des budgets quand je parle de ce plan local de l'habitat, c'était aussi le temps où on avait mis en place le VAL et je n'avais pas hésité, suivi par la majorité du district et Rennes Métropole, à créer à côté de l'impôt districale qui existait un impôt ménage, chaque ménage des différentes communes de l'agglomération rennaise participait à ce montage fiscal, la participation, mais j'estime que le levé de ces différents impôts a été déterminant parce que on a fait des investissements qui ont été des leviers de développement exceptionnels.

Alors je vais terminer par un exemple très, très rapide sur la notion de mixité sociale et géographique à Rennes que vous devez connaître. Alors celui-là, il est visible, on ne s'aperçoit pas, mais c'est vraiment sa signification : au pied du Thabor, vous avez une résidence de 81 logements HLM, **la résidence Lucien Rose**, c'est le nom d'un ami malheureusement disparu, il m'est très cher, et vous avez 81 logements HLM qui sont là. Alors si on avait suivi une logique purement financière, on aurait vendu le terrain des anciennes serres du Thabor, qui avaient été transférées sur la route de Vezin, cela aurait été une rentrée, puisque... une rentrée financière, une rentrée, une rentrée financière extrêmement importante, on a choisi ce genre de choses et je me souviens, j'avais participé, quand j'étais parlementaire, j'ai toujours été membre d'une commission des finances et j'ai eu un débat très vif avec un économiste très renommé dans une commission mixte d'ailleurs Assemblée nationale-Sénat, car il était fondamentalement hostile à l'idée de fonction redistributive du budget municipal ou du budget local, le budget des collectivités territoriales. J'étais fort marri de cette opposition-là et de cette non-croyance, on était au stade non pas de la démonstration, mais vraiment de la croyance et je m'apercevais une fois de plus que vous aviez des communications qu'il fallait instaurer.

Alors je voudrais vous remercier pour votre patience et votre civilité, car je viens de constater que je parle depuis 18 heures. Madame la directrice, vous n'êtes astreinte à l'obligation de réserve quand vous invitez quelqu'un et vous en tant que citoyen, citoyenne, vous avez le droit de dire : « basta, ça suffit ! » Merci.

Claire Gatti : Merci monsieur Hervé.

FIN [1:17:47]